

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 19 décembre 2019, à 10 h 15, au 720, rue des Rocailles, Québec, à la salle A-121.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente  
David BEAUCHESNE  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Liguori HINSE  
Dominique TANGUAY  
Patrick VOYER

Sont absents : Geneviève HAMELIN  
Gaétan PAGEAU  
Annie SANFAÇON  
Marie-Josée SAVARD

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 19-97

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 3. Dossier soumis au conseil d'administration

##### 3.1 Adoption du règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé

CONSIDÉRANT que le RTC adopte régulièrement des règlements d'emprunt aux fins du financement des projets d'immobilisations, le tout, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT que l'objet de certains règlements d'emprunt n'ayant pas été réalisé après l'adoption de ces règlements, il y a lieu d'abroger ces règlements afin de radier l'emprunt et ainsi réduire l'endettement potentiel du RTC;

##### Résolution 19-98

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DSA-2019-025 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **3.2 Adoption du règlement n° 379 concernant l'agrandissement et le réaménagement du centre Métrobus**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements sur 10 ans de 288 M\$ pour le développement des infrastructures et 294 M\$ pour l'électrification;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la flotte de véhicules du RTC;

CONSIDÉRANT qu'à son plan d'action de sa Politique de mobilité durable, déposée en avril 2018, le gouvernement a prévu de financer seulement des véhicules électriques à partir de 2025;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit l'agrandissement et le réaménagement du centre Métrobus;

#### **Résolution 19-99**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant l'agrandissement et le réaménagement du centre Métrobus, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2019-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **3.3 Adoption du règlement n° 380 concernant la construction d'un centre opérationnel**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements de 288 M\$ sur 10 ans pour le développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan d'effectifs du RTC;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins d'opération du réseau structurant;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit la construction d'un centre opérationnel et travaux préparatoires;

#### **Résolution 19-100**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2019-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **3.4 Adoption du règlement n° 381 concernant la réfection des centres d'exploitation**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements de 29 M\$ sur 10 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit la réfection des centres d'exploitation (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que les infrastructures et les équipements visés par le Projet ont atteint leur durée de vie utile ou ont besoin de certaines modifications pour répondre aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT les exigences d'entretien des véhicules du RTC;

### **Résolution 19-101**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2019-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **3.5 Adoption du règlement n° 382 concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation**

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2020-2029 prévoit des investissements sur 10 ans de 288 M\$ pour le développement des infrastructures et 294 M\$ pour l'électrification;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la flotte de véhicules du RTC;

CONSIDÉRANT qu'à son plan d'action de sa Politique de mobilité durable, déposée en avril 2018, le gouvernement a prévu de financer seulement des véhicules électriques à partir de 2025;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit la construction d'un troisième centre d'exploitation;

### **Résolution 19-102**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2019-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **3.6 Transfert d'un contrat à la Ville de Québec**

CONSIDÉRANT que le 16 novembre 2018, par sa résolution n° 18-96, le conseil d'administration du RTC autorisait une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention de services professionnels en expertise complémentaire dans le domaine du développement en transport en commun, à intervenir avec Systra Canada inc.;

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, entrée en vigueur le 19 juin 2019, donne compétence exclusive à la Ville de Québec pour la réalisation du réseau structurant et fait succéder la Ville de Québec aux droits et obligations du RTC au regard de toute décision prise par lui relativement à la réalisation du réseau structurant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de confirmer le transfert du contrat attribué à Systra Canada inc., par la résolution n° 18-96, à la Ville de Québec, en date du 31 décembre 2019.

### **Résolution 19-103**

*Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu de prendre acte que la Ville de Québec succède aux droits et obligations du RTC au regard du contrat attribué à Systra Canada inc., par la résolution n° 18-96, et confirmer le transfert de ce contrat à la Ville de Québec, en date du 31 décembre 2019.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 3.7 Autorisation de dépenses – services professionnels

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

#### **Résolution 19-104**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser une dépense d'une somme n'excédant pas 55 325 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat de services professionnels d'accompagnement en développement organisationnel attribué à CGI inc. (anciennement Nurun inc.) le 30 mars 2017, par la résolution n° 17-26.

Adoptée à l'unanimité

### 3.8 Acquisition de terrains – Parc-O-Bus Clémenceau

#### **A. Acquisition de terrains – lots 1 476 701 et 3 244 619 - Parc-O-Bus Clémenceau**

CONSIDÉRANT que dans son programme des immobilisations 10 ans 2018-2027, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de pôles, de Parc-O-Bus et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2018, par sa résolution n°18-43, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n°357 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

#### **Résolution 19-105**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- d'autoriser l'acquisition de gré à gré des lots 1 476 701 et 3 244 619 du cadastre du Québec, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir la construction et l'opération d'un Parc-O-Bus pour desservir la clientèle du RTC;
- d'autoriser une dépense maximale de 2 312 297 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition de gré à gré des lots ci-dessus mentionnés;
- d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, tout document nécessaire pour donner plein effet à ladite acquisition.

Adoptée à l'unanimité

#### **B. Acquisition de terrains – 1 476 803, 1 850 231, 1 850 232 et 1 850 233 – Parc-O-Bus Clémenceau**

CONSIDÉRANT que dans son programme des immobilisations 10 ans 2018-2027, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de pôles, de Parc-O-Bus et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2018, par sa résolution n°18-43, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n°357 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC;

#### **Résolution 19-106**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- d'autoriser l'acquisition de gré à gré des lots 1 476 803, 1 850 231, 1 850 232 et 1 850 233 du cadastre du Québec, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir la construction et l'opération d'un Parc-O-Bus pour desservir la clientèle du RTC;
- d'autoriser une dépense maximale de 1 617 829 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition de gré à gré des lots ci-dessus mentionnés;
- d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, tout document nécessaire pour donner plein effet à ladite acquisition.

Adoptée à l'unanimité

4. **Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 11 h.*

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale